

-
Mercredi 7 décembre 2022

TRANSDEV DÉSIGNÉ POUR EXPLOITER LE FUTUR CÂBLE C1, LES LIGNES DE BUS DESSERVANT LE SUD- EST DU VAL-DE-MARNE ET LE SUD DE LA SEINE-ET- MARNE

KEOLIS DÉSIGNÉ POUR EXPLOITER LES LIGNES DE BUS DESSERVANT L'OUEST DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Dans le cadre des délégations de service public et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne, TRANSDEV est désigné pour l'exploitation des lignes de bus et de la ligne du Câble C1 desservant le Sud-Est du Val de Marne, et pour l'exploitation des lignes de bus desservant le secteur Sud Seine-et-Marne autour de Nemours.

Ces contrats de délégation de service public débuteront le 1^{er} août 2023 pour une durée de 6 et 5 ans. L'exploitation du câble C1 débutera quant à elle à l'été 2025, jusqu'au terme du contrat, soit 4 ans.

Par ailleurs, KEOLIS est désigné pour l'exploitation des lignes de bus desservant l'Ouest de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Ce contrat de délégation de service public débutera le 1^{er} août 2023 pour une durée de 6 ans.

Le choix de ces délégataires a été validé par le Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 7 décembre 2022 dans le cadre des procédures de consultation lancées à partir de 2019 portant sur 36 lots de lignes de bus du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités.

Le Sud-Est du Val de Marne

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de **15 lignes de bus** ainsi **que le futur Câble C1**, desservant principalement le Sud-Est du val de Marne.

Les principales communes desservies sont : Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges.

Le Câble C1, nouvelle infrastructure inédite en Île-de-France – sera le **premier téléphérique d'Île-de-France reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes et Valenton**- offrira une amélioration du cadre de vie des habitants : il permettra de désenclaver les villes desservies, de les connecter à la ligne 8 du métro et à l'ensemble du réseau de bus de ce secteur.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-
La mise en service du Câble C1 est prévue à horizon **2025**.



Le secteur Sud Seine-et-Marne autour de Nemours

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de **20 lignes de bus dont 1 ligne express et 1 service de Transport à la demande (TàD)** desservant le secteur sud Seine-et-Marne autour de Nemours.

Les principales communes desservies sont : Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Souppes-sur-Loing et Château-Landon.

L'Ouest de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de **46 lignes de bus, un service de 3 lignes de bus de soirée ainsi qu'1 service de Transport à la demande (TàD)** desservant les communes localisées à l'ouest du territoire de Roissy Pays de France.

Les principales communes desservies sont : Gonesse, Garges-Lès-Gonesse, Goussainville, Arnouville, Fosses, Louvres, Sarcelles, Roissy-en-France, Villiers-le-Bel, Tremblay-en-France et Villepinte (pointe Nord de Paris Terres d'Envol).

Les délégations de service public de l'exploitation des lignes de bus de moyenne et grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre dès 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application de la réglementation européenne, et mis en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en 2039). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Île-de-France Mobilités, pour la période 2017-2020. Au total, cela représente :

- 900M€ de chiffres d'affaires
- 135 contrats
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

Île-de-France Mobilités a souligné une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des Franciliens, dans le cahier des charges de chacun des 36 lots mis en concurrence. Ces cahiers des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

charges intègrent des exigences portant à la fois sur une offre de transport plus performante, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités incite les opérateurs candidats à remettre des offres traduisant un meilleur équilibre entre les objectifs de qualité et de performance économique d'une part et les conditions sociales de réalisation du service public d'autre part.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilie : sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

